



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Dispositifs d'aide à la rénovation énergétique des bâtiments

Réduire ses consommations énergétiques : quelques outils

Sommaire

1. Comment planifier les travaux ?

- a) Le SDIE
- b) Opération groupée ou au fil de l'eau ?

2. Comment garantir la performance ou le moyen ?

- a) Le Contrat de Performance Energétique
- b) Le commissionnement

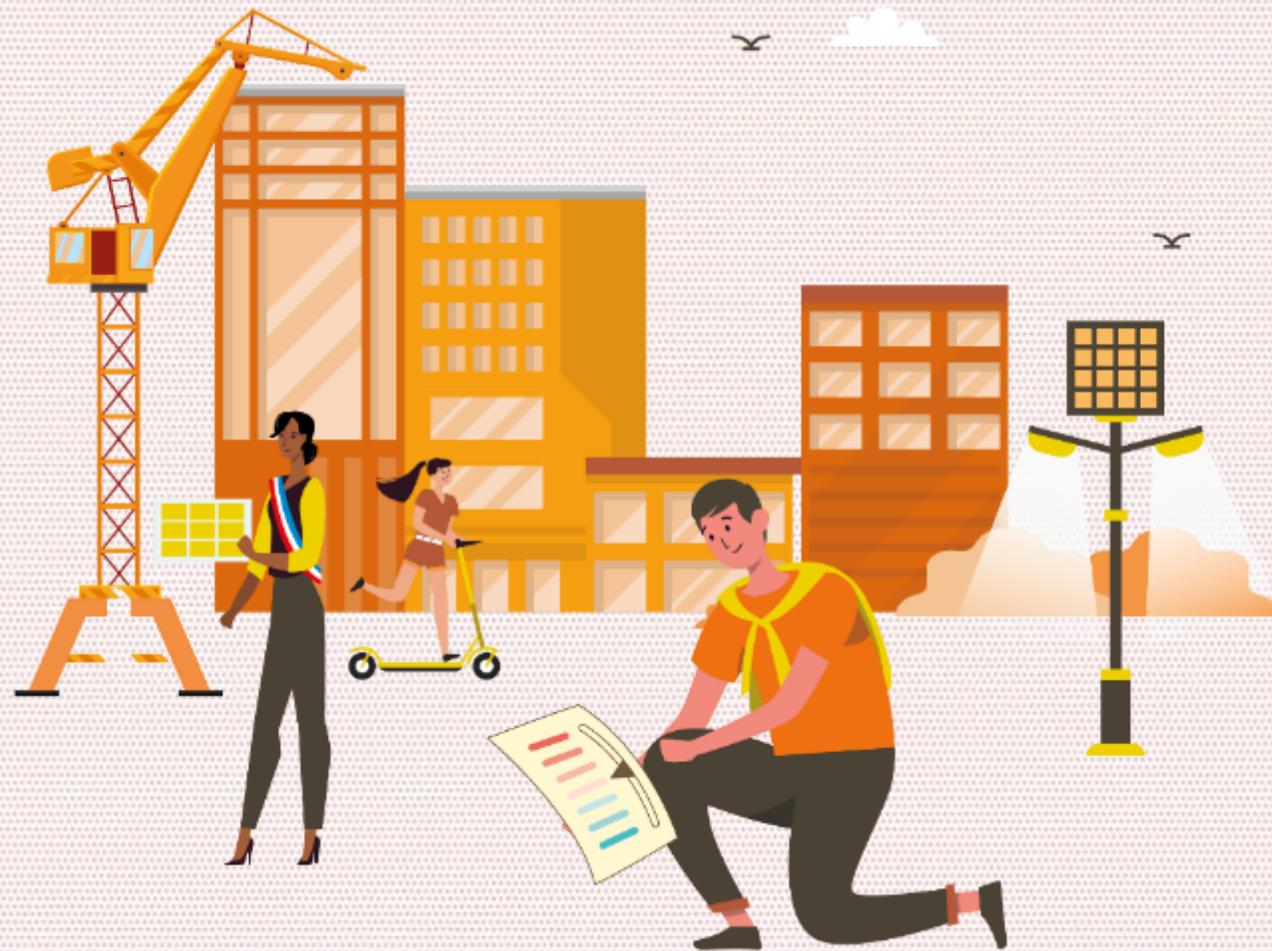
4. Un accompagnement personnalisé

- a) Les Conseillers en Energie Partagée
- b) Les ALEC et assimilés
- c) EKOPOLIS

4. La sobriété

- a) Quelques ressources

1. Comment planifier les travaux ?



Le Schéma Directeur Immobilier Énergétique (SDIE) en 4 étapes

01 LANCEMENT



OBJECTIFS

- Construire un portage fort
- Impliquer l'ensemble des participants et agents

CONTENU

- Organiser une **gouvernance**
- Définir les **moyens et l'organisation**
- Cadrer la démarche
- **Communiquer** au sein de la collectivité sur les **objectifs et le déroulé**

02 DIAGNOSTIC



OBJECTIFS

- Disposer d'une connaissance fiable et globale du patrimoine
- Identifier les pistes d'actions

CONTENU

- Agréger, consolider les données



03 ÉLABORATION DES SCÉNARIOS



OBJECTIFS

- Fixer des priorités, approche de développement territoriale durable
- Se doter d'une politique patrimoniale, volontariste

CONTENU

- Élaboration des **scénarios**
- Choix des **montages juridiques et financiers**
- **Comparaison multicritère** des scénarios
- Choix du **scénario de référence**

04 MISE EN ŒUVRE



OBJECTIFS

- Mise en œuvre du scénario retenu
- Outil de gouvernance effective de suivi du SDIE
- Programmer les opérations
- Optimiser les surfaces (sobriété, efficacité, ENR et confort d'été)

CONTENU

- Rédaction du **document de programmation** : synthèse des résultats + programme prévisionnel des opérations : phases, budget

Opération groupée ou SDIE individuel ?

Points essentiels

Opération groupée



Prestataire

Choisit par l'ADEME
Financé par ADEME + BDT



Analyses

Collectivités + prestataire



Durée

Elaboration : 9 à 18 mois } 4 ans
Suivi : 30 mois



Après le SDIE

Mise à disposition d'un outil pour
poursuivre le suivi et accompagnement

SDIE individuel



Prestataire

Choisit par la collectivités
Financé par la collectivité + aides possibles



Analyses

Prestataire



Durée

Elaboration : 9 à 12 mois



Après le SDIE

Recherche d'un nouveau prestataire pour
le mettre en place ? Prise en main ?

Opération groupée ou SDIE individuel ?

| | SDIE en opération groupée | SDIE individuel (via aide ADEME de droit commun ou AMI Schém'ACTEE) |
|--|---|---|
| Recrutement du prestataire | Le Service Bâtiment de l'ADEME recrute un prestataire qui accompagne les collectivités dans la réalisation de SDIE, anime des colloques, des ateliers locaux | La collectivité recrute un prestataire qui construit le SDIE |
| Collecte des données pour faire l'état des lieux du patrimoine | Fait par la collectivité | |
| Analyse des données collectées | Fait par la collectivité par l'aide du prestataire | Fait par le prestataire |
| Temps à consacrer par la collectivité | Environ ½ ETP la première année. Ce temps est réduit pour la suite du projet | Environ ¼ ETP. Ce temps est réduit pour la suite du projet |
| Durée | SDIE construit en 18 mois, suivi de 30 mois de suivi / mise en œuvre, réalisé par la collectivité | SDIE construit en 9 à 12 mois par le prestataire. La prestation peut inclure un suivi de la mise en œuvre |

| | SDIE en opération groupée | SDIE individuel (via aide ADEME de droit commun ou AMI Schém'ACTEE) |
|---------------------|---|---|
| Les Clés du succès | <ul style="list-style-type: none"> • Désigner un référent politique et un référent technique Besoin d'arbitrages importants et structurants, qui exigent une volonté politique et technique forte, au plus haut niveau. • Anticiper la mobilisation des moyens et prédéfinir des objectifs opérationnels L'effort d'investissement pour le recueil des données est à la hauteur de l'aspect structurant de la démarche : il demande du temps, de l'énergie et un management transversal. Des objectifs opérationnels permettent de ne pas perdre de vue les finalités ! • Associer les directions financières (et juridiques) dès l'amont La transversalité doit être généralisée car la valorisation et l'optimisation patrimoniale ne peuvent passer que par une connaissance partagée de la réalité des actifs existants. | |
| Financement | 100 % d'aide : ADEME Et Banque des Territoires | Schem'ACTEE : Collectivités de – de 20 000 hab: <ul style="list-style-type: none"> • 80% (aide max: 50 000€) Collectivités de + de 20 000 hab: <ul style="list-style-type: none"> • 50% (aide max: 80 000€) Cumulable avec l'aide ADEME : 50% d'aide (aide max: 20 000€) |
| Après l'opération ? | La collectivité est autonome avec les outils pour poursuivre le suivi et la mise en œuvre du SDIE, à l'issue de l'accompagnement sur 30 mois par le prestataire | La collectivité a besoin du prestataire pour poursuivre l'utilisation des outils... => Nouveau marché? Comment se passe un changement de prestataire? |
| Autre point positif | Partage d'expérience entre pairs, appartenance à un réseau de collectivités | Gain de temps sur le court terme |

L'expérimentation ADEME _ Pour qui ?

- Les communes ou EPCI de **8 000 à 100 000 habitants**

Maximum : 20 lauréats

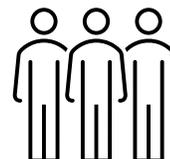
Disposant :



d'un patrimoine bâti
conséquent



de **données** sur celui-ci
(audits énergétiques en
partie réalisés)



de **moyens humains**
(investissement en
temps)



Created by Nithinan Tatal

d'une **forte volonté
politique** pour aboutir à
un plan pluriannuel
d'investissement et une
éventuelle réorganisation
des services

Appel à candidature SDIE en Ile-de-France

**Date limite de dépôt des
candidatures : 10 mars 2023**

Contactez Camille BATTEUX pour le dossier de candidature (Questionnaire léger)

Camille.batteux@ademe.fr

2. Comment garantir la performance ou le moyen ?



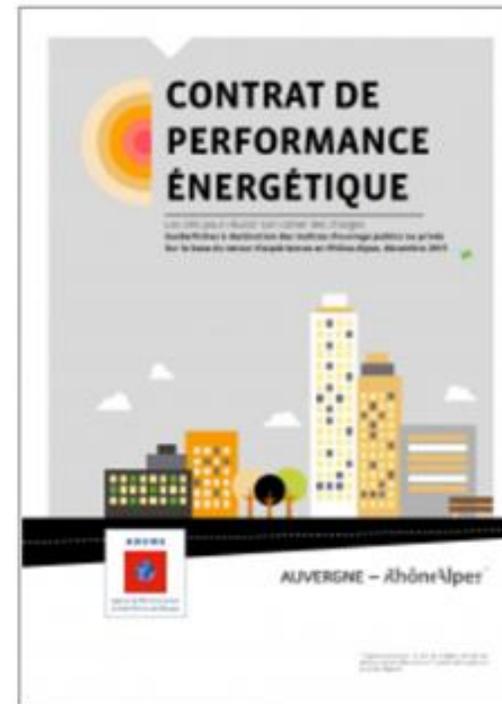
Établissez un Contrat de Performance Energétique (CPE) pour vos opérations de rénovation

C'est quoi ?

Un marché public, entre un maître d'ouvrage et un opérateur unique, qui comporte des **engagements de performance énergétique mesurable**.

Il garantit contractuellement une diminution des consommations énergétiques d'un bâtiment ou d'un parc. Tout au long du contrat, la consommation est chiffrée, vérifiée et mesurée.

[@]



Guide

Pour réussir votre cahier des charges et mettre en œuvre un Contrat de performance énergétique, l'ADEME met à disposition des maîtres d'ouvrages un guide.

[@]

Établissez un Contrat de Performance Énergétique pour vos opérations de rénovation

Quelles sont les modalités d'aide ?

Taux d'aide : 50%

Niveau de performance exigée :

-40% des consommations d'énergie pour un bâtiment

Minimum -30% à l'échelle d'un patrimoine



Offre détaillée téléchargeable :
<https://www.ademe.fr/collectivites-territoriales-maitres-douvrage-publics-engagez-renovation-energetique>

Cahier des charges CPE :
<https://librairie.ademe.fr/urbanisme-et-batiment/4104-dispositif-de-soutien-a-l-amo-pour-le-montage-et-la-preparation-de-cpe-pour-la-renovation-des-batiments-des-collectivites-territoriales.html>

Engagez une mission de commissionnement

Qu'est-ce que c'est ?

Le commissionnement assure une **coordination renforcée entre acteurs** de l'opération (architecte, BET, entreprises, exploitants, etc.) aux différentes phases du projet et va jusqu'à la mise au point technique pour assurer la meilleure exploitation possible du bâtiment (vérifications, réglages).

→ apporte une **garantie de qualité** à la maîtrise d'ouvrage

Description

<https://expertises.ademe.fr/batiment/passer-a-laction/outils-services/commissionnement>

Engagez une mission de commissionnement

Quel intérêt ?

ÉCONOMIQUE



- **Réduction du coût** lié à la non-qualité :
réduction des modifications de chantier, réduction du nombre de réserves à la livraison, réduction des dépenses en actions correctives pendant l'exploitation
- **Maîtrise des coûts de maintenance**

PRATIQUE



- Des équipements et des **automatismes correctement réglés et opérationnels** dès la livraison
- La **prise en main rapide et efficace** par un exploitant bien formé (interne ou externe), maîtrisant les installations, disposant de la documentation nécessaire

QUALITÉ



- Le **respect des spécifications techniques et des performances** énergétiques intrinsèques visées
 - Le **confort**, la qualité de l'air, la réduction des plaintes des occupants
- La réputation et la valeur du bâtiment**

Engagez une mission de commissionnement

Quelles sont les modalités d'aide ?

Taux d'aide : 50%

Plafond : 30k€ pour un bâtiment ;
60k€ pour plusieurs bâtiment

Niveau de performance exigée :

-40% des consommations d'énergie pour un
bâtiment

Minimum -30% à l'échelle d'un patrimoine



Offre détaillée téléchargeable :
<https://www.ademe.fr/collectivites-territoriales-maitres-douvrage-publics-engagez-renovation-energetique>

Cahier des charges
Commissionnement :
<https://librairie.ademe.fr/urbanisme-et-batiment/4105-dispositif-de-soutien-aux-missions-de-commissionnement-pour-la-renovation-des-batiments-des-collectivites-territoriales.html>

3. Un accompagnement personnalisé



Le Conseil en Énergie Partagé _ qu'est-ce que c'est ?

Aide à la gestion énergétique du patrimoine



Réduire la consommation
énergétique et maîtriser les charges
de la communes



Identifier les **priorités** en
matière d'investissements lors
de travaux de rénovation



Répondre aux enjeux
environnementaux et anticiper la
réglementation



Repérer le potentiel en **énergies
renouvelables** des bâtiments

Partager les retours d'expérience et
sensibiliser les agents communaux



Le Conseil en Energie Partagé



Un thermicien dont le poste est mutualisé sur plusieurs communes.

Le poste est porté par : EPCI, intercommunalités, ALEC et assimilés, Syndicats ..



Qui peut être accompagné ?

Collectivités de moins de 10k habitants



Efficacité :

→ -15% à -30% des conso kWh pour les communes accompagnées

→ -5% des conso kWh pour les communes similaires



Un facteur 3 qui représente 3€/an/habitant

**95% des Elus
sont satisfaits
par leur CEP**

Le Conseil en Energie Partagé _ l'offre ADEME



➤ **Financement** des créations de postes

- 3 ans seulement
- Objectif de pérennisation via les économies engendrées

➤ Parcours de **formation** dédié

➤ **Outillage**

- Espace collaboratif
- Guide méthodologique

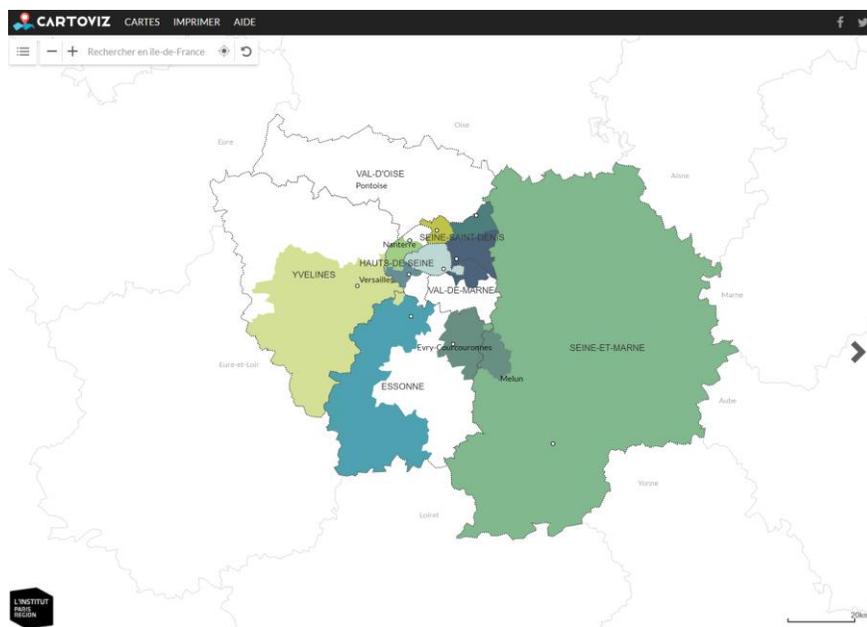
➤ **Animation**

- Rencontres nationales annuelles
- Webinaires
- Réunions régionalisées

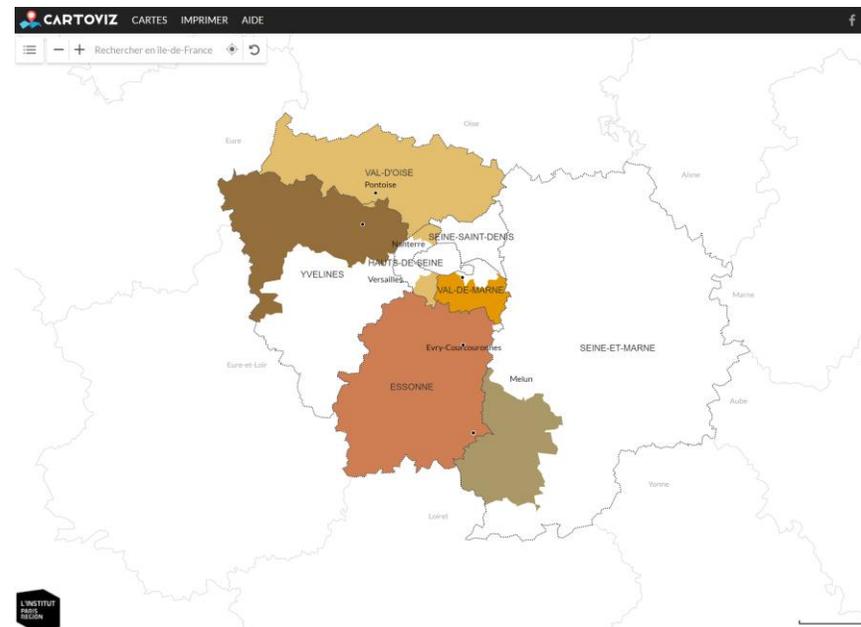
<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/dispositif-soutien-a-creation-postes-conseil-energie-partage-cep-0>

ALEC : Agence Locale de l'Énergie et du Climat et structures assimilés

- Les ALEC sont des associations qui jouent le rôle de relai local et d'ingénierie en contribuant aux politiques publiques
- Ces structures vous **accompagnent** dans vos projets (rénovation, sensibilisation, accompagnement etc.)



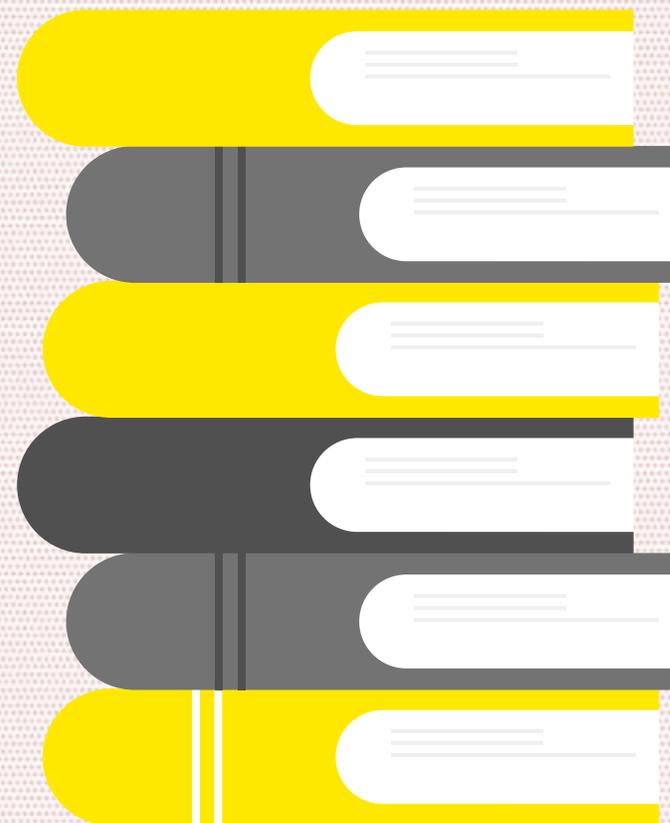
https://cartoviz.institutparisregion.fr/?id_appli=ALEC_IDF&x=653965.4004818616&y=6838954.070388027&zoom=3



https://cartoviz.institutparisregion.fr/?id_appli=ALEC_IDF&x=648806.0151630909&y=6844609.550448987&zoom=3

4. La sobriété

Ressources



Conseils de l'ADEME

Un point d'entrée « sobriété » sur le site:

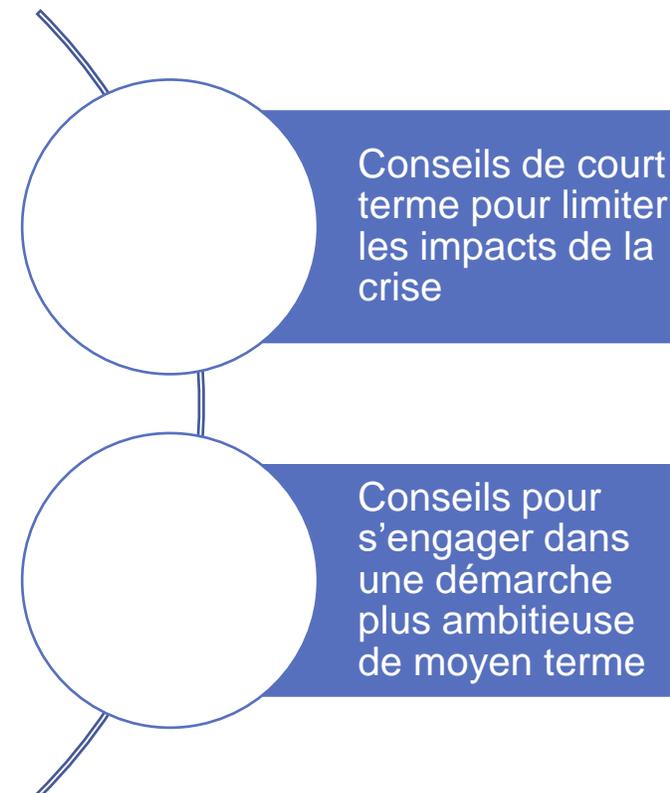
- Entreprises
- Collectivités

agir
POUR LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

- Des diagnostics pour initier votre démarche
- Des premiers gestes simples et immédiats
- Construire son plan de sobriété
- Financer son projet
- Aller plus loin

Des Fiches « 10 conseils pour ... » :

- Ménages / Copro
- Entreprises / Collectivités
- Mobilités



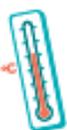
A LA MAISON

10 gestes pour faire des économies d'énergie chez soi

L'hiver arrive! Pour éviter de faire grimper la facture d'énergie, voici quelques gestes essentiels. Et pour encore plus d'économies, envisagez une rénovation énergétique.

1 Baisser le chauffage de 1°C pour réduire de 7% votre consommation de chauffage. La température moyenne idéale est de 19°C à l'intérieur du logement.

2 Installer un thermostat programmable pour moduler la température des pièces en fonction des besoins (jour/nuit, absences...) et réaliser jusqu'à 15% d'économie de chauffage.



3 Empêcher la chaleur de s'échapper du logement: fermer les volets et tirer les rideaux la nuit, fermer les portes des pièces peu chauffées, placer un boudin au bas de la porte d'entrée, isoler la porte vers le sous-sol ou la cave mais ne jamais boucher les grilles d'aération.

4 Laisser la chaleur se diffuser dans la pièce pour un confort sans surchauffe: éviter de recouvrir les radiateurs et de faire pendre les rideaux devant, purger régulièrement les radiateurs pour qu'ils transmettent mieux la chaleur.



5 Diminuer la consommation d'eau chaude: entourer le ballon d'eau chaude et les tuyaux avec un isolant, régler la température du chauffe-eau à 55°C, installer des réducteurs de débits sur les robinets et dans la douche, éviter les bains, prendre sa douche sans dépasser le temps d'une chanson.

POUR ALLER PLUS LOIN

Le tuto «Eau et énergie: comment réduire la facture?» et le guide «Réduire sa facture d'électricité»

Pour être informé immédiatement en cas de tension sur le système électrique: monecowatt.fr

Pour un logement économe longtemps Rendez-vous dans un espace conseil France Rénov'



6 Laver le linge et la vaisselle sans trop consommer: laver à 30°C (c'est 3 fois moins d'énergie consommée qu'un lavage à 90°C), essorer le linge au maximum avant de le mettre au sèche-linge pour raccourcir le temps de séchage, privilégier le programme Eco du lave-vaisselle (c'est jusqu'à 45% moins d'électricité qu'un programme intensif), éviter de faire tourner les appareils s'ils ne sont pas complètement remplis.



7 Supprimer les petits gaspillages d'énergie: éteindre la lumière en quittant une pièce, éteindre complètement les appareils électriques et électroniques plutôt que de les laisser en veille, c'est jusqu'à 10% d'économies d'électricité (hors chauffage et eau chaude).



8 Adopter le numérique responsable: activer le mode économies d'énergie sur l'ordinateur et le smartphone, éteindre complètement l'ordinateur, la télévision, la console de jeu, la TV, le boîtier TV... quand ils sont inutilisés, et la box avant d'aller dormir, diminuer la résolution des vidéos regardées en streaming, faire le ménage dans les photos et les données stockées dans le cloud.

9 Cuisiner économe: couvrir les casseroles pour raccourcir le temps de cuisson et économiser 25% d'électricité ou de gaz, couper les plaques électriques un peu avant la fin de la cuisson, éviter d'ouvrir trop souvent la porte du four pour vérifier la cuisson, si le nettoyage à la main ne suffit pas, déclencher la pyrolyse après une cuisson (le four est déjà chaud).



10 Entretien sa chaudière: c'est obligatoire tous les ans et une chaudière mal entretenue, c'est une surconsommation de 10 à 12%.

EN COPROPRIÉTÉ

10 gestes pour faire des économies d'énergie dans votre immeuble

Copropriétaire impliqué, voici quelques pistes à suivre pour rendre votre immeuble moins énergivore (surtout s'il est équipé d'un chauffage central).

1 Purger les radiateurs: s'ils contiennent de l'air, ils chauffent mal ou pas du tout et sont bruyants. En début de saison de chauffe, ouvrir le purgeur (situé en haut du radiateur à l'opposé de l'arrivée d'eau) pour évacuer l'air.



2 Ne rien placer aux abords du radiateur: ni tablette, ni joues latérales ou parement frontal qui limitent la diffusion de la chaleur.



3 Équiper les radiateurs de robinets thermostatiques: ils régulent la température de la pièce en agissant sur le débit d'eau passant dans le radiateur et évitent les surchauffes dans les pièces bien ensoleillées par exemple.

4 Veiller à l'équilibrage du réseau de chauffage en vous adressant à votre syndic: c'est indispensable si vous constatez des différences de température importantes et systématiques entre les pièces d'un appartement ou les appartements de l'immeuble. Cela évite que certains appartements soient sous-chauffés et d'autres surchauffés.

5 Demander l'audit énergétique réglementaire de votre immeuble à votre syndic: obligatoire pour les copropriétés de plus de 50 lots, il précise la situation énergétique de la copropriété et fait des préconisations de travaux.

6 Prévoir le désembouage du réseau de chauffage avec le syndic: des dépôts de tartre et des matières en suspension peuvent encombrer petit à petit les canalisations, modifier le débit d'eau chaude et générer une surconsommation jusqu'à 15%. Après l'intervention d'un professionnel, vous retrouverez plus de confort tout en ayant moins besoin de chauffer l'eau.

7 Optimiser l'éclairage des parties communes: installer des LED et des détecteurs de présence pour les lumières du parking par exemple et sur les paliers de l'immeuble.



8 Entretien régulierement la VMC: une VMC encrassée voire bouchée peut consommer plus d'électricité.



9 Sensibiliser les propriétaires et les locataires aux bénéfices d'une rénovation: vérifier si l'individualisation des frais de chauffage est en place dans l'immeuble, mettre un point à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale ou organiser une réunion spéciale pour diffuser les informations. Préparer cet échange avec les professionnels France Rénov'.

10 Commencer la saison de chauffe au 1^{er} novembre si possible, pour préserver les stocks d'énergie en France. Pendant tout l'hiver, veiller à ne pas dépasser 19°C en moyenne dans les logements. Pour encore plus de conseils, consultez la fiche «10 gestes pour faire des économies à la maison».

POUR ALLER PLUS LOIN

Le tuto «Eau et énergie: comment réduire la facture?», les guides «Réduire sa facture d'électricité» et «Rénover en copropriété» et l'article «Comment se raccorder à un réseau de chaleur?»

Pour être informé immédiatement en cas de tension sur le système électrique: monecowatt.fr



CLB PLUS LOIN

CLB PLUS LOIN

EN COLLECTIVITÉ

10 gestes pour faire des économies d'énergie dans les collectivités

*Économiser de l'énergie
cet hiver et engager-vous de manière
plus ambitieuse pour encore plus
d'économies tout au long de l'année.*

1 Adapter la température du chauffage des bâtiments en fonction de l'occupation et de la température extérieure : 19°C pour les pièces occupées, 16°C hors période d'occupation, 8°C si les lieux sont inoccupés plus de deux jours. Baisser la température de 1°C, c'est 7% de consommation d'énergie en moins.

2 Entretien des équipements de chauffage, de froid et d'eau chaude : calorifuger, vérifier l'équilibrage, organiser le débouillage pour éviter toute perte thermique. Retarder si possible l'ouverture de la saison de chauffe.

3 Réduire les dépenses d'eau chaude : vérifier que la température du chauffe-eau collectif ne dépasse pas 55°C et installer des réducteurs de débit sur les robinets et dans la douche des équipements sportifs notamment.

4 Éteindre l'éclairage intérieur des bâtiments la nuit, le week-end et lors des périodes de fermeture, conformément à la réglementation. Améliorer aussi son efficacité avec des LED ou des lampes basse consommation et une gestion en fonction de la présence.

5 Réduire voire éteindre l'éclairage public : installer des systèmes automatiques d'allumage, de gradation et d'extinction pour réduire de 20 à 30% la consommation d'électricité.

6 Sensibiliser à la sobriété numérique au bureau : arrêter les systèmes audiovisuels non indispensables (comme les écrans des halls d'accueil), éteindre les écrans et ordinateurs la nuit, limiter le nombre et le dimensionnement des équipements informatiques, augmenter la température des salles de serveur, mettre en œuvre des systèmes de refroidissement passifs (free cooling)...

7 Sensibiliser les habitants aux économies d'énergie et aux bonnes pratiques du chauffage au bois. Alors que les prix de l'énergie augmentent, le chauffage au bois séduit de plus en plus. Pour limiter la consommation de bois et éviter de détériorer la qualité de l'air, diffuser les bonnes pratiques (pas de cheminée ouverte, allumer le feu par le haut, utiliser du bois sec et de qualité).

8 Être exemplaire : tout comme l'État, l'exemplarité des collectivités est essentielle pour motiver l'ensemble de la société à participer à la réduction des consommations d'énergie. Agir sur l'éclairage des monuments, des stades, veiller à fermer les portes donnant sur l'extérieur, sensibiliser les agents aux enjeux environnementaux, favoriser l'éco-conduite des agents...

9 Rejoindre le programme Territoire Engagé Transition Écologique : modulable et assorti d'outils opérationnels, il permet aux collectivités de structurer leur politique de transition écologique et leur projet de territoire avec des résultats probants (les habitants consomment 30% d'énergie en moins par rapport à la moyenne française).

10 Engager la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires en s'appuyant sur les retours d'expériences de collectivités qui ont réduit drastiquement leur consommation d'énergie, sur le dispositif « conseiller en énergie partagé » (en 5 ans, les communes accompagnées ont réduit de 15% leur consommation d'énergie) ou encore sur l'outil OPERAT pour tout savoir sur l'application de la réglementation énergétique.

POUR ALLER PLUS LOIN

Les guides « Écoresponsable au bureau », « La rénovation énergétique et environnementale des bâtiments tertiaires », « Rénover l'éclairage des bâtiments tertiaires », « Rénover l'éclairage extérieur » et l'article « Bien se chauffer au bois pour moins polluer »

Pour être informé immédiatement en cas de tension sur le système électrique et mieux piloter votre consommation : monecowatt.fr

CLB POUR ADEME - PHOTO : S. VIGNON / A. J. 2022 - Conception : Agence 3000

EN ENTREPRISE

10 gestes pour faire des économies d'énergie dans les entreprises

*Pour gagner en efficacité énergétique et décarboner
la production, des actions de sobriété peuvent être
mises en place immédiatement et à plus long terme.*

1 Adapter la température du chauffage des bâtiments en fonction de l'occupation et de la température extérieure : 19°C pour les pièces occupées, 16°C hors période d'occupation, 8°C si les lieux sont inoccupés plus de deux jours. Baisser la température de 1°C, c'est 7% de consommation d'énergie en moins. S'assurer de la bonne fermeture des locaux chauffés.

2 Entretien et rendre plus efficaces les équipements de chauffage et de froid : installer des portes sur les meubles frigorifiques, vérifier le bon réglage et entretenir les chaudières, les pompes de circulation d'eau chaude, les pompes à chaleur, les systèmes de climatisation réversibles... en plus de l'inspection quinquennale obligatoire.

3 Optimiser le fonctionnement des équipements industriels : comme les appareils à air comprimé (recherche de fuites, arrêt des compresseurs en période d'inactivité, nettoyage des filtres, diminution de la pression des soufflantes à 2 bars...) et les fours, séchoirs et ventilateurs. Optimiser les débits et températures. Diminuer la pression du réseau vapeur ou du débit d'air. Vérifier l'état des calorifuges et inciter le personnel à rechercher et signaler les fuites.

4 Réduire la consommation de l'éclairage : améliorer son efficacité en déployant des LED ou des éclairages basse consommation, éteindre lors des périodes de fermeture, réduire l'éclairage extérieur notamment publicitaire.

5 Viser la sobriété numérique : arrêter les systèmes audiovisuels non indispensables (comme les écrans des halls d'accueil), éteindre les écrans et ordinateurs la nuit, limiter le nombre et le dimensionnement des équipements informatiques, augmenter la température des salles de serveur, mettre en œuvre des systèmes de refroidissement passifs (free cooling)...

6 Impliquer les salariés : les sensibiliser à l'efficacité énergétique, les former aux enjeux environnementaux, les inciter à réduire l'impact de leurs déplacements (via le forfait mobilité durable par exemple), organiser le télétravail lorsque c'est possible.

7 Faire un état des lieux de ses consommations d'énergie pour identifier les économies rapidement réalisables. Les CCI et CMA proposent des accompagnements et des visites énergie (contact via Place des entreprises) ; pour les PME de 20 à 250 salariés, l'Agence et l'ADEME proposent le diag éco-flux.

8 S'engager dans une démarche plus ambitieuse avec le soutien de l'ADEME. Bénéficiez de financements pour réaliser des audits énergétiques, des études sur des projets d'amélioration de la performance énergétique et la mise en place de systèmes de management de l'énergie.

9 Investir dans des projets d'efficacité énergétique ou de décarbonation. L'Appel à projets DECARB FLASH subventionne des actions rapides de réduction de la consommation d'énergies fossiles dans des petits sites industriels. Le fonds chaleur finance les projets visant la production de chaleur et de froid renouvelables.

10 Développer des produits et des services éco-conçus et axés sur l'usage plutôt que la vente grâce aux retours d'expériences, aux guides et à l'accompagnement de l'ADEME. Des aides sont disponibles pour des études et investissements afin d'intégrer des matières recyclées aux produits.

POUR ALLER PLUS LOIN

En cas de tension sur le système électrique, consulter monecowatt.fr pour piloter au mieux votre consommation d'électricité. Vous pouvez également devenir partenaire Ecowatt.

Pour plus de conseils, consulter ajp.pourlatransition.ademe.fr/entreprises

CLB POUR ADEME - PHOTO : S. VIGNON / A. J. 2022 - Conception : Agence 3000



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Merci pour votre attention
Des questions ?

Direction Régionale Ile-de-France
Camille BATTEUX
camille.batteux@ademe.fr